

Formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire

RS2659 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	212t
Formacode(s)	42022
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

4 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 4 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ECOLE NATIONALE DES SERVICES VETERINAIRES	13000424500010	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE VETERINAIRE D'ALFORT	19940608300014	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE VETERINAIRE DE TOULOUSE	19310153200011	Former et organiser l'évaluation
ONIRIS	53342754800045	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Comprendre les enjeux de la santé publique vétérinaire en France et son rôle en tant que titulaire d'une habilitation sanitaire.

Mettre en œuvre les missions qui peuvent lui être confiées en sa qualité de vétérinaire sanitaire ainsi que pour le concours à l'exécution d'opérations de police sanitaire en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime

Adopter dans ses relations professionnelles et dans différentes situations professionnelles un positionnement adapté aux missions qui lui sont conférées.

Le vétérinaire qui a suivi la formation relative à la réglementation sanitaire et à l'organisation administrative françaises peut bénéficier de l'habilitation prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Organisation sanitaire et modalités d'organisation de la lutte contre les maladies animales réglementées en France - Cadre juridique d'intervention et responsabilités du vétérinaire sanitaire - Relations du vétérinaire sanitaire avec ses partenaires y compris pour l'exécution de mesures de police sanitaire

Savoir professionnel

1. Organisation sanitaire et modalités d'organisation de la lutte contre les maladies animales réglementées en France
2. Le cadre juridique d'intervention et les responsabilités du vétérinaire sanitaire
3. Relations du vétérinaire sanitaire avec ses partenaires y compris pour l'exécution de mesures de police sanitaire

Savoir-faire professionnel

Accomplir les missions confiées dans le cadre de l'habilitation sanitaire y compris pour le concours à l'exécution

d'opérations de police sanitaire en respectant les prescriptions techniques, administratives et réglementaires de la DD(CS)PP.

Anticiper les situations potentiellement conflictuelles lors de ses interventions.

Utiliser les documents administratifs nécessaires pour l'accomplissement de ces missions.

Rendre compte à la DD(CS)PP des missions effectuées.

Identifier dans différentes situations les conséquences d'une défaillance du vétérinaire sanitaire.

Savoir-être professionnel

Travailler en collaboration avec les partenaires de l'habilitation sanitaire (DD[CS]PP, OVS, OVVT, laboratoires d'analyses en santé animale agréés ou reconnus).

Expliquer aux détenteurs d'animaux et opérateurs les mesures découlant de la réglementation sanitaire.

Savoir discerner les responsabilités du vétérinaire sanitaire de celles du vétérinaire traitant.

Savoir quand, à qui et pourquoi rendre compte.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Arrêté du 25 novembre 2013 relatif aux obligations en matière de formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Diplôme de vétérinaire

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2659/>